



Rapport de la commission de gestion et des finances sur l'examen de la gestion 2020

Au Conseil Communal de Saint-Sulpice

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Votre commission de gestion et des finances s'est réunie deux fois: d'abord pour une séance préparatoire en date du 28.04. de 20h à 23h30, ensuite le jeudi 6 mai 2021 à la salle du conseil communal dans la composition suivante :

Président : Monsieur Hans-Jörg Hirsch

Membres : Monsieur Markus Affolter
 Madame Helena Froehlich
 Monsieur Remy Pache
 Madame Corinne Willi

Rapporteur : Monsieur Damien Kobel

Excusé : Monsieur Thomas Beck

DEROULEMENT

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle en présence de Madame la Municipale Cécile Theumann, du boursier communal, M. Didier Reymond et de M. Nicolas Ray, Secrétaire municipal.

La commission de gestion et des finances les remercie de leur disponibilité et leurs explications.

- 08h30 : Discussions sur les comptes 2020, avec Mme Cécile Theumann
- 10h25 : Dicastère de et avec M. Alain Clerc, Syndic (en visioconférence)
- 13h30 : Dicastère de et avec M. Marcel-André Panzera
- 15h15 : Dicastère de et avec M. Pierre-Yves Brandt
- 16h50 : Dicastère de et avec Mme Anne Merminod

La commission a ensuite siégé à huis clos pour faire la critique de l'exercice, établir ses conclusions et ses vœux avant de les communiquer dès 18.45h aux membres de la Municipalité présents, soit Mesdames Anne Merminod et Cécile Theumann, et Monsieur Pierre-Yves Brandt (Monsieur le Syndic Alain Clerc et Monsieur le Municipal Marcel Panzera, excusés). La séance est levée à 19.00h.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Comptes communaux 2020
- Préavis N° 10/21 sur comptes 2020
- Rapport de gestion 2020
- Rapport FIDINTER de vérification des comptes communaux de l'exercice 2020
- Comptes 2020 Organisation Regionale de la Protection Civile (ORPC)
- Comptes 2020 Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge
- Comptes 2020 Chalet „Les Alouettes“, Morgins

ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION

L'analyse des comptes 2020 a conclu à un meilleur résultat que projeté, bien que toujours peu réjouissant. Ce résultat a de nouveau démontré une bonne gestion des coûts de fonctionnement de la commune et nous en félicitons la municipalité ainsi que les responsables des finances. Malgré les inquiétudes liées à la situation sanitaire actuelle, les revenus sont restés à la hauteur des attentes budgétaires, ce qui a constitué une bonne surprise.

Il reste néanmoins que le résultat est principalement lié à des éléments sur lesquels la commune n'a peu, voire aucune prise telle la péréquation ou les coûts des différentes ententes intercommunales qui fluctuent au gré des années. Même si la commune est gagnante cette année à ce que s'apparente à une « loterie péréquative », nous souhaiterions que la commune soit plus actrice que spectatrice dans le domaine des entités intercommunales, notamment prenant le devant et remettant en cause le statu quo dans des domaines tels que le tourisme, police ou transports publics.

Il n'en demeure pas moins que l'état des finances de la commune reste très peu satisfaisant et la commission encourage la municipalité à explorer d'une façon plus intensive des initiatives dans le domaine de réduction des coûts et d'augmentation des revenus.

Concernant le document sur la gestion 2020, bien que très complet et informatif, la commission regrette le manque d'analyse de fond notamment la vision future de chaque dicastère ainsi que l'absence de bilan pour l'année 2020. Elle regrette l'absence d'un message personnel du syndic ou du municipal dans l'introduction, le dicastère ou la conclusion de ce rapport.

1. Autorités

(p. 6 à 11)

Vœux de la COGEFI

Lors du dernier rapport de gestion portant sur l'exercice 2019, 11 vœux ont été présentés par la commission dont la majorité a été réalisée. La commission ne peut que regretter le fait que peu voire aucune information n'a été fournie pour les vœux 3, 4, 6, 8 et 9. La commission considère que ces vœux restent pertinents et de ce fait, y attend des réponses.

2. Administration générale

(p. 18 à 36)

Informatique

Les grands projets de la commune sont conclus même si tous les systèmes n'ont pas encore été mis en service. Le système de réservation des salles est prêt à être mis en service mais les restrictions sanitaires actuelles empêchant la location de salles, cet outil n'a pas encore pu être testé dans la pratique.

Le projet de guichet électronique pour l'administration dans lequel St-Sulpice a été impliquée comme commune pilote a été suspendu. Ce projet visait notamment de permettre aux citoyens suisses de faire toutes les démarches de changement de communes en ligne. Du fait d'un changement de priorité du canton pour aussi y inclure les démarches administratives des étrangers, ce projet est actuellement suspendu et la commune ne souhaite pas faire cavalier seul pour éviter un coûteux doublon.

Dans notre rapport sur les comptes 2019, la commission avait souhaité le développement d'un plan stratégique informatique afin d'avoir une vision claire pour le futur ainsi qu'un meilleur contrôle des investissements et des dépenses. La commission avait aussi souhaité que les gains d'efficacité de l'implémentation de ces systèmes, notamment les baisses de coûts préavisées soient démontrées dans les comptes. Malheureusement, la commission ne peut que constater qu'aucun travail n'a été effectué sur ces deux souhaits.

3. Finances

(p. 37 et 38)

Péréquation

Le système de la péréquation pénalise toujours très fortement notre commune en la privant d'une part disproportionnée de ses revenus. L'accord entre le canton et l'UCV qui doit freiner cette pénalisation (et non la résoudre) devrait montrer ses premiers effets en 2021. Il semblerait qu'un risque important existe que le canton n'applique pas cet accord en 2021.

La commission s'interroge sur le fait que la commune s'engage en faveur de la solution de l'UCV et non pas pour celle de l'AdCV, pourtant bien plus avantageuse pour les finances de la commune. Il semblerait que la commune se soit déjà engagée auprès de l'UCV avant que l'AdCV ne présente sa solution, l'obligeant à soutenir la solution actuelle trouvée avec le canton. Il reste néanmoins la possibilité aux Serpelios de signer la pétition « SOS Communes » qui pourrait donner l'occasion de voter sur une solution bien plus bénéfique pour la commune de St-Sulpice.

Impôt foncier

La commission s'interroge sur le fait que la dernière estimation complète des immeubles sur la commune, qui sert de base pour le montant de l'impôt foncier a été effectuée il y a plus de 25 ans. Au vu de la forte croissance de la valeur de l'immobilier, cette situation crée non seulement une forte inégalité entre les contribuables et aussi un manque à gagner important pour la commune. En effet, certains contribuables sont imposés sur une valeur actuelle de leur bien tandis que d'autres, sur une valeur très inférieure à celle de la réalité. Pour illustrer cette inégalité, est-ce acceptable que certains contribuables paient un impôt sur la valeur d'un portefeuille d'actions de valeur 1990 et d'autres sur la valeur actuelle ? Cette inégalité nous semble peu compréhensible et nous encourageons la commune à y remédier.

La commune a la possibilité de demander aux autorités cantonales une révision partielle de la valeur du parc immobilier, ce que la commission l'encourage de faire. Une telle révision pourrait, selon une estimation très préliminaire, amener des revenus supplémentaires représentant un à deux points d'impôts. Une certaine révision se fait déjà annuellement lors de changements de propriétaires des biens (entre 100 et 150 par année) mais cela ne touche pas nécessairement les biens avec le plus grand écart de valeur.

Procédure en cours

En tant qu'autorité de surveillance des finances et de la gestion de la commune, la COGEFI, par l'intermédiaire de son Président, a été informée en 2020 de l'existence d'un litige. La résolution de celui-ci est en cours via une procédure de médiation que nous espérons être prochainement conclue.

4. Bâtiments, domaines et forêts

(p. 39 à 48)

La gestion des bâtiments et des domaines de la commune reste toujours le domaine avec le plus grand potentiel d'amélioration. Lors de la première moitié de la législature, la municipalité avait justifié un manque d'action dans ce domaine par un manque de personnel qui a amené à la création d'un poste de responsable des bâtiments. Malheureusement la commission ne peut que constater que la situation n'a pas changé, non seulement les revenus stagnent mais qu'il manque toujours une stratégie pour la valorisation de nos bâtiments et domaines.

Allocation des frais de personnel / Pâquis 3

Lors de l'analyse du rapport de gestion 2019 et de la rentabilité de chaque bâtiment, la commission s'était inquiété que les frais de personnel communaux étaient simplement répartis sur chaque bâtiment selon une clé de répartition et que ces frais n'étaient pas liés à un volume de travail effectif pour la gestion de chaque bien.

Un exemple illustrant la problématique est la destruction du bâtiment des Pâquis 3 en mai 2020. Sur les comptes 2020, 9'600 CHF de frais de personnel sont comptabilisés pour 5 mois de gestion, montant identique aux 12 mois de 2019. De plus, ces 9'600 CHF seront pour 2021 redistribués selon une nouvelle clé de répartition, réduisant automatiquement la rentabilité de chaque autre bien communal. La commission encourage la commune d'allouer les frais de personnel réellement travaillés pour chaque objet et non plus par une clé de répartition.

5. Développement durable

(p. 49)

Développement durable

Un budget de 150'000 CHF a été alloué aux promotions du développement incluant 20'000 CHF pour des salaires. Le principe est une pré-allocation du budget selon les différentes catégories d'aides et tous les 3 mois, un point est fait de l'utilisation des fonds en vue d'une réallocation éventuelle. Le budget est le montant maximal pour l'année et toute demande qui sera reçue après l'épuisement ne pourra pas être prise en compte ou reporté à l'année prochaine. Le règlement actuellement en vigueur de ce fonds, prévoit un expert externe en plus des membres du Conseil. La composition actuelle de cette commission ne correspond pas au règlement. Celui-ci devra soit être revoté au début de la prochaine législature, soit la composition de la commission devra être revue.

6. Infrastructures et énergie

(p. 53 à 63)

Assainissement et épuration

Le fonds affecté à l'épuration avoisine actuellement les 12 millions ce qui dépasse largement les besoins futurs, la commission suggère que la taxe d'épuration soit diminuée afin de réduire l'alimentation de ce fonds et de compenser cette baisse par un autre "impôt" non affecté d'une valeur similaire.

Un audit complet des égouts ayant récemment eu lieu à St-Sulpice, la municipalité recommande d'attendre les conclusions de cette étude afin de pouvoir évaluer les besoins futurs en matière d'investissements avant de diminuer cette taxe.

Ordures ménagères et déchets

La commission s'interroge sur la forte augmentation des frais que la municipalité explique par l'année COVID, durant laquelle les gens ont eu plus de temps pour faire de l'ordre et éliminer plus de déchets. Un autre aspect de cette augmentation pourrait être le manque de contrôle à la déchetterie à laquelle toute personne et entreprise non-résidente de la commune peut accéder gratuitement en tout impunité. Il semblerait aussi que la déchetterie soit connue dans la région pour son manque de contrôle ce qui, si cela confirme, ferait augmenter les frais pour les habitants. La commission est d'avis qu'il serait possible d'implémenter rapidement un système de contrôle, par carte ou via une application afin de limiter au maximum le tourisme régional de déchets.

Nouvelle voirie

Le projet va être traité par la future législature et il n'est pas certain que la nouvelle construction ait nécessairement lieu sur le terrain récemment acheté.

Planification des infrastructures pour optimiser la péréquation

Afin de pouvoir réduire notre facture péréquative, la commission a émis la suggestion de regrouper au maximum les dépenses thématiques dans le temps afin de pouvoir atteindre les minimas nous permettant de réduire nos charges.

Il semblerait qu'in fine, ce sont les dépenses d'investissements, soit le moment où les factures sont payées qui pourraient réduire notre facture de péréquation. Or cet agenda est plus difficilement prévisible lorsque ces travaux sont étalés sur plusieurs années fiscales, ce qui arrive dans le cas de travaux importants.

7. Urbanisme et constructions / Transports

(p. 65 à 69)

Participation aux coûts TL / MBC

La participation de la commune aux frais des transports est un premier exemple illustrant la problématique de ces entités intercommunales où la commune se retrouve à payer des factures de montants fluctuants sans avoir le droit ni de les contester ou ni d'influer sur les décisions de ces entités.

Le mode de calcul des frais pour la commune reste toujours aussi peu compréhensible. Ainsi, nous avons noté que les frais des MBC avaient baissé en 2020 par rapport à 2019 alors qu'une augmentation de l'offre semble avoir été fournie, notamment un service toutes les 15 minutes le samedi. La commission a aussi été surprise de découvrir que les TL ou MBC peuvent décider d'augmenter l'offre sans en référer à la commune qui pourtant va devoir payer pour ce service.

Lors du rapport 2019, la commission avait encouragé la municipalité à identifier les économies engendrées par le déplacement de la ligne du 701 sur la route cantonale (moins de kilomètres sur le territoire de la commune) ainsi que d'analyser plus en détails les coûts fournis pour la participation actuelle, chose qui ne semble malheureusement pas être faite.

Police

L'explosion des coûts dans ce domaine semble avoir effectué une pause en 2020, principalement lié à des coûts de fonctionnement plus faibles (postes budgétés mais non pourvus) ainsi qu'au mode de calcul de la répartition, favorable à la commune cette année.

La commission s'interroge sur la clé de calcul des coûts, définie selon une convention à 3 critères soit: 1. Nombre d'habitants 2. Le nombre d'interventions sur la commune 3. Valeur du point d'impôt net. Ce dernier point est particulièrement discutable car notre commune est déjà très fortement pénalisée par le système péréquatif cantonal, qui existe afin de compenser des disparités de besoins et de coûts entre les communes pour des raisons démographiques et de capacité financière. Une fois cette compensation faite, une deuxième couche de péréquation uniquement pour la police semble superflue et peu compréhensible. La commission encourage la municipalité à renégocier ce qui devrait être possible car une révision du financement semble se profiler à l'horizon.

Pour 2021, la forte croissance démographique des communes avoisinantes devrait avoir un impact positif sur la participation de notre commune, mais la tendance pourrait s'inverser si la population de St-Sulpice s'accroît à nouveau avec des projets tels que celui des Jordils.

9. Activités et vie locale

Tourisme

St-Sulpice est actuellement membre du FERL / Lausanne tourisme auxquels la commune paiera bientôt plus de 300'000 CHF avec le nouveau règlement sur la taxe de séjour. La participation à ces organismes est purement volontaire et n'est pas liée à une obligation légale.

Ces organismes sont censés faire la promotion touristique de St-Sulpice ce qui consiste à faire venir un maximum de visiteurs dans notre commune. La commission se pose la question si c'est vraiment dans l'intérêt des habitants et des finances de la commune de payer pour que de plus en plus de personnes extérieures à la commune, viennent utiliser nos infrastructures. Ces dernières années, nos plages et parcs ont connu une affluence record, péjorant la qualité de vie de nos habitants et créant des coûts supplémentaires pour la commune, notamment pour l'entretien des parcs. L'exemple de la plage de Préverenges et de son impact très négatif sur la qualité de vie de ses riverains devrait nous rappeler que la promotion économique n'est pas nécessairement dans l'avantage des habitants.

Qu'en est-il des avantages ? Une taxe de séjour est perçue, quasi-uniquement par l'Hotel Starling dont l'activité n'est pas liée au tourisme de St-Sulpice, mais dont l'immense majorité est directement reversée au FERL / Lausanne Tourisme. Concernant l'impact direct du FERL pour nos habitants, hormis une contribution de 4'000 CHF en 10 ans pour une animation à St-Sulpice, aucun bénéfice concret n'a pu être identifié.

La commission regrette à nouveau qu'aucune réflexion de fond sur l'utilité d'avoir une politique de tourisme au sein de la commune ne soit faite, continuant sur une ancienne politique sans se demander de ces bienfaits pour les habitants. Non seulement la commune ne remet pas en cause cette politique mais tente d'empêcher le changement en arguant de coûts supplémentaires colossaux pour remplacer la bien faible contribution du FERL aux habitants de notre commune.

Afin d'alléger les finances communales, la commission recommande de quitter ces organismes et d'utiliser ces montants p.ex. pour réduire la facture communale dans l'entretien et l'aménagement des parcs. Une partie de la taxe de séjour pourrait aussi être utilisée pour le site web ou pour le financement d'évènements locaux pour le bénéfice des habitants de la commune.

Equipe de foot de St-Sulpice

La commission a été surprise de ne pas voir d'information dans le rapport de gestion concernant le Saint-Sulpice Sport FC qui pourtant bénéficie d'une aide directe de la commune. La municipalité a confirmé que les aides sont suspendues si les sociétés ne rendent pas compte de leur activité. Au vu de la situation due au COVID, la municipalité a décidé de ne pas appliquer cette règle cette année.

10. Enfance et jeunesse

(p. 93 à 105)

Garderie

Le préavis 14/19 concernant la création d'un bâtiment pour la petite enfance incluait une analyse financière détaillée, notamment un amortissement sur 30 ans, base sur laquelle le vote positif du conseil communal a eu lieu. Le calcul de la durée de l'amortissement se fondait sur l'obtention de certaines subventions, notamment 374'000 CHF de la FAJE qui ont été entièrement comptabilisées pour le bâtiment. Depuis, le conseil et la commission ont été informés que ce montant ne serait pas alloué au bâtiment mais au budget opérationnel de la garderie. Ceci a comme conséquence qu'au lieu des 100% de la somme perçue par la commune, uniquement une fraction de la subvention ira à St-Sulpice au prorata de sa participation aux coûts du réseau.

Ainsi, la base de décision présentée lors du préavis 14/19 est incorrecte et repousse l'amortissement de plusieurs années, potentiellement après la durée de vie du bâtiment. En plus des pertes financières pour la commune que cette plus faible subvention amène, la commission est surprise du manque de recherche des responsabilités de cette importante erreur et souhaite que des éclaircissements soient apportés à ce sujet.

11. Affaires sociales

(p. 106)

Pas de commentaires.

12. Conclusions générales

(p. 112)

Il est regrettable qu'il n'y ait aucune conclusion à ce rapport, par exemple un mot sur les grands projets menés pendant cette législature et une perspective pour la suivante.

13. Organismes intercommunaux

(p. 113)

Pas de commentaires.

VŒUX DE LA COMMISSION

Rapport de gestion

1. Le rapport de gestion doit être aussi un document d'information pour les habitants de notre commune. La COGEFI avait émis le vœu dans l'examen de la gestion, rappelé sans en refaire un vœu écrit en 2019 mais en répétant celui de 2020, qu'elle souhaitait que chaque Municipal(e) fasse un bref rapport de gestion signé, sur chaque secteur entrant dans son dicastère et au surplus mette en perspective les actions de l'exercice écoulé par rapport au plan de législature.

Finances

2. Dans cette période de taux d'intérêts négatifs, la gestion de la trésorerie peut avoir un impact important. La commune doit éviter d'être pénalisée pour avoir trop de cash sur son compte bancaire et elle a aussi la possibilité de tirer bénéfice d'emprunts à court terme à taux négatifs. Lors de son emprunt pour l'achat du terrain prévu pour la future déchetterie par exemple, la commune a bénéficié, de la rémunération du taux négatif, avant de rembourser ce prêt. En même temps, l'utilisation d'emprunts court terme pour combler des besoins temporaires en cash, tels que pour le paiement des charges péréquatives, peut permettre de réduire la liquidité bloquée dans le compte courant. La commission invite la Municipalité à considérer une procédure/règlement, dans le but d'optimiser cette partie de la gestion financière.

Impôts

3. Demander aux autorités cantonales une révision partielle de la valeur du parc immobilier afin de pouvoir réduire une inégalité de traitement entre propriétaires et créer des revenus supplémentaires pour la commune.
4. Evaluer l'augmentation de la taxe d'élimination des déchets afin que le montant de celle-ci couvre les coûts réels ce qui n'est pas le cas actuellement.
5. Proposer un système de contrôle simple sous forme de carte d'accès ou d'application afin de limiter l'accès de la déchetterie aux habitants et entreprises de la commune

Tourisme

6. Proposer un scénario de sortie du FERL incluant l'utilisation de la taxe de séjour de la manière la plus avantageuse pour couvrir les frais engendrés par la forte fréquentation touristique de nos infrastructures et pour des animations au bénéfice des habitants, en conformité avec les règles concernant l'usage du produit de la taxe.
7. Proposer des options chiffrées qui allouent le montant de la taxe pour des actions concrètes (entretien, rénovation, animations etc) et non dans la création de postes administratifs supplémentaires.

Garderie

8. Clarifier les responsabilités dans la perte de 374'000 CHF de subventions pour la création de garderie.
9. Créer un comparatif entre le résultat financier proposé dans le préavis 14/19, incluant la subvention et le résultat réel sans la subvention.

CONCLUSIONS

La COGEFI

- constate avec satisfaction que les comptes sont meilleurs que ceux budgétés mais que ce résultat est principalement lié à des éléments sur lesquels la commune n'a peu, voire aucune prise telle la péréquation ou les coûts des différentes ententes intercommunales. Elle prend acte du fait que le solde financier accuse un négatif de l'ordre de CHF 1.4 millions ce qui reste toujours très peu satisfaisant.
- s'inquiète du manque de volonté de la Municipalité, malgré la situation financière, de remettre en cause le statu quo dans des domaines tels que le tourisme ou transports publics ainsi que l'absence d'initiatives dans le domaine de réduction des coûts et d'augmentation des revenus. Il y a urgence d'agir en sortant du confort pour remettre en cause certaines actions, renoncer à d'autres. La COGEFI estime que la notion d'urgence et la nécessité de changement ne sont toujours pas encore suffisamment développées.
- s'inquiète du manque de cohésion des autorités qui s'est encore accentué en 2020. Ce manque de cohésion non seulement coûte de l'argent aux contribuables, mais aussi impacte les affaires de la commune qui n'avancent pas au rythme qu'ils devraient et pourraient. L'effort de la municipalité est resté limité à la somme des efforts individuels, sans leadership et vision commune.
- constate à nouveau le manque d'action et de vision dans la gestion du patrimoine financier et administratif de notre commune. Malgré l'engagement de personnel, la commission ne peut que constater que la situation n'a pas changé, non seulement les revenus stagnent mais qu'il manque toujours une stratégie pour la valorisation de nos bâtiments et domaines.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de prendre la décision suivante.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020
- du présent rapport de la Commission de Gestion et des Finances sur la gestion,

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Ainsi fait à Saint-Sulpice, le 11 juin 2021.

Au nom de la commission

Le Président

Le Rapporteur

Hans-Jörg Hirsch

Damien Kobel